



M

QUATORZIÈME ANNÉE. VOL. XXVII, No 21.

Samedi 23 Mai 1896

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boite 1624, B. P.



ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

Castle & Fils: 20:Rue:Universite:
: MONTREAL : :
Vitraux : d' Art: et: Cloches: D'EGLISES
AGENTS POUR: E: CHAMPIGNEULE: &: CIE: France

Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,
PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
Couvreur en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.
Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc.

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Sœurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes de
Clergé et des Communautés Religieuses.

ADOLPHE C. LARIVIERE

RODRIGUE C. LARIVIERE

PIERRE DUBE

LARIVIERE & DUBE

MANUFACTURIERS DE

Cadres, Plinthes, Moulures, Baguettes, Etc., Etc.

Tournages et Découpages

Exécutés avec précision, netteté et goût.

Manufacture : 487 RUE ST-JACQUES ET 12 RUE BLANCHARD

Bureau : 74 rue ST-ANTOINE

Téléphone Bell 1382

MONTREAL

RESSORTS DE PORTE AUTOMATIQUES

Le grand " desiratum " pour les églises

PAILLASSONS en fil d'acier nettoyant les pieds
en passant dessus, **SERRURES** et **CADENAS** de
sûreté, **BALAIS** à tapis, **RASOIRS** " Surveyer,"
garantis, etc., etc.

Chez **L. J. A. SURVEYER**

— 6, Rue St-Laurent, Montréal.

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis
son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	24	MAI	— St-Gabriel à Montréal.
MARDI	26	“	— Ste-Théodosie.
JEUDI	28	“	— St-Cuthbert.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	24	MAI	— PENTECOTE, doub. 1 cl.
LUNDI	25	“	— De l'Oct., d. 1 cl.
MARDI	26	“	— De l'Oct., d. 1 cl.
MERCREDI	27	“	— 4 T. De l'Oct., sem.
JEUDI	28	“	— De l'Oct., sem.
VENDREDI	29	“	— 4 T. De l'Oct., sem.
SAMEDI	30	“	— 4 T. De l'Oct., sem.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE
Photographes
attitrés du Clergé
 25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses
 TELEPHONE 7283 360 RUE ST-DENIS MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de maître, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboures, Ostensoirs et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements différents, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame - Montreal

DR J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN



DENTISTE

20 RUE ST-LAURENT 20
MONTREAL

EXTRACTION de DENTS sans DOULEURS
Par l'électricité et par anesthésie locale.

FAUSSES DENTS posées sans PALAIS.

COURONNES en OR ou en PORCELAINES

Posées sur de vieilles racines.

DENTIERS faits d'après les procédés les plus
nouveaux.

Heures de consultations : de 9 a. m. à 6 p. m.

Téléphone 2818

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16^{1/2} ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES

Edifice de la Banque d'Epargne

MONTREAL

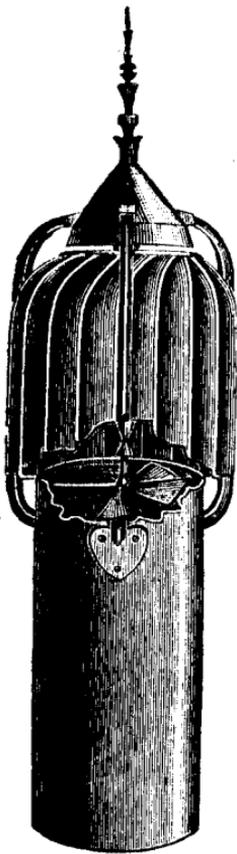
Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de
Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour
Municipalités et Commissaires d'Ecoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothè-
que de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des de-
mandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

LE VENTILATEUR

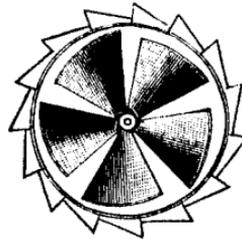
⇒ EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)

L'appareil le plus efficace pour la ventilation
parfaite des



Manufactures
Edifices . . .
. . . Publics,
. . . Eglises . . .
Maisons . . .
. . . d'Education,



Résidences . . .
. . . Ecuries,
Cabinets . . .
. . . d'Aisance,
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES : — Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelin, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG Montréal.

AND. BRISSET & FILS, 21, 22, 23 RUE GOSFORD,
MONTREAL.

Dépositaires des **RR. PP. Trappistes d'Oka,**

Tiennent leur Vin de Messe : par caisse de 12 bouteilles : à \$3.00
 " " " par gallon à 1.25

Reçoivent directement les Vins de France, d'Espagne, etc.
VIN DE TABLE { Par caisse de 12 bouteilles : \$ 2.50
MONTFERRAND { Par gallon : \$ 0.90
(BORDEAUX) { Par pièce bordelaise de 46 à 48 gallons.....\$40.00

Vins de Porto, SHERRY, MADÈRE, MALAGA : De \$4 la caisse à \$20.
 COGNACS, depuis \$6 la caisse à \$18.—LIQUEURS.—Bougies blanches et de
 couleur pour Sanctuaires, etc. Envoi de Catalogues détaillés sur demande.

Eaux minérales : Contrexeville, Vittel, etc.
 Provenance et pureté des produits garantie.

ETABLIE EN 1874

G. A. LAMONTAGNE & CIE
MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, *Voisin de la Banque d'Epargne*
 MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses
 une attention toute spéciale.

SPÉCIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

Marbrerie Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successieurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. *Marbrier Sculpteur*

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage
 en Marbre et Mosaïque, etc.

Référence : Archevêché de Montréal.

D. A. BEAULIEU
DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque
 Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-
 gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine

LIBRAIRIE C.-O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258 RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

La Vierge mère du Bon-Conseil. Histoire de l'ancien sanctuaire de Notre-Dame du Bon-Conseil à Genazzano, et de la translation de la sainte image; par Mgr Dillon. 1 vol. 9½ x 6.....	0 90
Le véritable langage des fleurs interprété en l'honneur de la plus grande dame de l'univers, par l'un de ses plus dévoués admirateurs. 2 vol. 7½ x 4½.....	1 50
La Médaille miraculeuse; origine, histoire, diffusion, résultats, par Aladel. 1 vol. 7½ x 4½.....	1 00
Notre mère. Vie de la très sainte Vierge d'après l'Évangile et les Pères, disposée pour le mois de mai, par le P. Isolani. 1 vol. 6½ x 4½.....	0 50 0 20
Vie de la très sainte Vierge, par l'abbé Bourassé. 1 vol. 7½ x 4½.....	0 75
Mois de Marie extrait de la vie et des œuvres du cardinal Pie. 1 vol. 7½ x 4½.....	0 40
Grandeurs et gloires de la Mère de Dieu, par Sarnelli. 1 vol. 8½ x 4.....	0 45
Le Bouclier des enfants de Marie, ou instructions sur la confiance en la sainte Vierge, par le P. Huguet. 1 vol. 5½ x 6½.....	0 35 0 45
Mois de Marie, ou méditations pratiques pour chaque jour du mois de mai, par l'abbé Berlioux. 1 vol. 5½ x 3½.....	0 35 0 45
— Le même ouvrage relié toile.....	
Les premières années de la très sainte Vierge, par l'abbé Perdreau. 1 vol. 7½ x 4½.....	0 85
Le très saint Cœur de Marie d'après saint Alphonse de Liguori, ou Méditations pour le mois de Marie, par le R. P. Saint-Omer. 1 vol. 5 x 3½.....	0 40
Traité de la dévotion à la sainte Vierge, par le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort. 1 vol. 6 x 4.....	0 25 0 75
Lourdes. Hommes et choses, par l'abbé Domenech. 1 vol. 9 x 5½.....	0 85
Le Triomphe de Lourdes, par Trois-Etoiles. 1 vol. 7 x 4½.....	0 75
Bernadette, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre. 1 vol. 7 x 4½.....	0 85
Les Episodes miraculeux de Lourdes, suite et tome deuxième de Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre. 1 vol. 7 x 4½.....	0 75
La vraie Bernadette de Lourdes. Lettres à M. Zola, par Mgr Ricard. 1 vol. 7 x 4½.....	0 25
Étude critique sur Lourdes de M. Emile Zola, par le docteur Rascol. 1 vol. 7 x 4½.....	0 85
Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre. 1 vol. orné de nombreuses gravures, 9 x 5½.....	0 85
Lourdes. Histoire médicale (1858-1891), par le docteur Boissarie. 1 vol. 7 x 4½.....	0 85 0 85
Lourdes depuis 1858 jusqu'à nos jours, par le même. 1 vol. 8 x 5.....	0 85
Les Lettres de Henri Lasserre; à l'occasion du roman de M. Zola; avec pièces justificatives, démentis et défis. 1 vol. 7 x 4½.....	0 25

LA
Semaine
 DE
Religieuse
 MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices extraordinaires. — II Aux prières. — III Lettre Pastorale de NN. SS les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur la Question des écoles du Manitoba. — IV *L'Ouest Canadien*, par l'abbé George Dugas. — V L'histoire d'une servante.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonces. — *Dimanche, le 24.* — Annonces des Quatre-Temps, de la Trinité, de la fin du temps pascal, de la quête pour le denier de saint Pierre.

Archevêché. — *Dimanche, le 24.* — Ordination dans la chapelle privée de l'arch-vêché, à 7 hrs A. M.

Cathédrale. — *Lundi, le 25.* — Ordination à 7 hrs.

Judi, le 28. — Grand'messe à 6 $\frac{1}{2}$ hrs pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

Samedi, le 30. — A 7 hrs ordination générale.

Saint-Laurent. — *Mardi, le 26.* — Visite pastorale.

Au Gesù. — *Mardi, le 26.* — Ordination, et célébration du 70^e anniversaire de prêtrise de R. P. Point.

Confirmation. — *Dimanche le 24.* — A 2 hrs P. M. à l'église Sainte-Anne.

Lundi, le 25. — A 9 hrs à l'Hôtel-Dieu.

Mardi, le 26. — A 2 hrs au collège de la Côte-des-Neiges.

Mercredi, le 27. — A 4 hrs à l'église du Sacré-Cœur.

Judi, le 28. — A 7 $\frac{1}{2}$ hrs A. M. à Saint-Louis de France; à 2 hrs à Notre-Dame; à 3 $\frac{1}{2}$ hrs à Saint-Jacques; à 7 $\frac{1}{2}$ hrs P. M. à Saint-Patrice.

Vendredi, le 29. — A 10 hrs A. M. à Sainte-Cunégonde.

Titulaires. — *Dimanche, le 24.* — Fête du titulaire du Saint-Esprit.

Dimanche, le 31. — Fête du titulaire de la Sainte-Trinité à Contrecoeur.

AUX PRIERES

Sr Georgine Olivier, dite Saint-Romuald, des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Sr Anne Marie Berthe Dubé, dite Marie de Gethsémani, des sœurs de la Providence, Montréal.

Dame Rémi Joron, Saint-Laurent.

Joseph Joron, Saint-Laurent.

J.-Bte. Resther, architecte, Montréal.

LETTRE PASTORALE
DE
Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques
DES
PROVINCES ECCLESIASTIQUES DE QUEBEC, DE MONTREAL, ET D'OTTAWA
SUR
La Question des Ecoles du Manitoba

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLESIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Appelés de par la volonté même de notre divin Sauveur au gouvernement spirituel des Églises particulières confiées à leurs soins, les Évêques, successeurs des Apôtres, n'ont pas seulement la mission d'enseigner en tout temps la vérité catholique et d'en inculquer les principes salutaires dans les âmes, ils ont encore, en certaines circonstances critiques et périlleuses, le droit et le devoir d'élever la voix, soit pour prémunir les fidèles contre les dangers qui menacent leur foi, soit pour les diriger, les stimuler ou les soutenir dans la juste revendication de droits imprescriptibles manifestement méconnus et violés.

Vous connaissez tous, N. T. C. F., la position très pénible faite à nos coreligionnaires du Manitoba par les lois injustes qui les privèrent, il y a déjà six ans, du système d'écoles séparées dont ils avaient joui jusque-là en vertu même de la Constitution du pays, système d'écoles si important, si nécessaire, dans une contrée mixte, à la saine éducation et à la formation des enfants d'après les principes de cette foi catholique qui est ici-bas notre plus grand bien et notre plus précieux héritage.

Nous n'avons, certes, pas besoin, N. T. C. F., des décisions-

des tribunaux civils pour connaître toute l'iniquité de ces lois manitobaines, attentatoires à la liberté et à la justice, mais il a plu à la Divine Providence, en sa sagesse et en sa bonté, de ménager aux catholiques l'appui légal d'une autorité souveraine et irrécusable, en faisant reconnaître par le plus haut tribunal de l'Empire la légitimité de leurs griefs et la légalité d'une mesure fédérale réparatrice.

En présence de ces faits, l'Épiscopat canadien, soucieux, avant toutes choses, des intérêts de la religion et du bien des âmes, ne pouvait se dissimuler la gravité du devoir qui s'imposait à sa sollicitude pastorale et qui l'obligeait à réclamer justice, comme il l'a fait.

Car, si les Évêques, dont l'autorité relève de Dieu lui-même, sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale, s'ils sont les chefs reconnus d'une société parfaite, souveraine, supérieure, par sa nature et par sa fin, à la société civile, il leur appartient, lorsque les circonstances l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vues et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre. Cette doctrine est bien celle du grand Pape Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei* : " Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église."

Nous tenions, N. T. C. F., à rappeler brièvement ces principes inhérents à la constitution même de l'Église, ces droits essentiels de l'autorité religieuse, pour justifier l'attitude prise par les membres de la hiérarchie catholique dans la présente question scolaire, et pour mieux faire comprendre l'obligation où sont les fidèles de suivre les directions épiscopales.

S'il y a, en effet, des circonstances où les catholiques doivent manifester ouvertement envers l'Église tout le respect et tout le dévouement auxquels elle a droit, c'est bien lorsque, comme dans la crise actuelle, les plus hauts intérêts de la foi et de la justice sont en cause et réclament de tous les hommes de bien, sous la direction de leurs chefs, un concours efficace.

Nous avons espéré, N. T. C. F., que la dernière session du Parlement Fédéral mettrait un terme aux difficultés scolaires qui divisent si profondément les esprits : nous avons été trompés dans ces espérances. L'histoire jugera elle-même des causes qui ont retardé la solution attendue depuis si longtemps.

Quant à nous, qui n'avons en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice confiés à notre garde, nous qu'aucun échec ne pourra jamais désespérer ni détourner de l'accomplissement de cette mission divine qui fut celle des Apôtres eux-mêmes, nous sentons, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe : ce devoir, c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections.

Devrons-nous tout d'abord vous rappeler, N. T. C. F., combien le droit que vous accorde la constitution de désigner par vos suffrages les dépositaires du pouvoir public est noble et important ? Tout citoyen digne de ce nom, tout canadien qui aime sa patrie, qui la veut grande, paisible, prospère, doit s'intéresser à son gouvernement. Or, le gouvernement de notre pays, de ce peuple jeune encore, mais capable d'occuper une place distinguée parmi les autres nations, sera ce que vous l'aurez fait vous-mêmes par votre choix et votre vote.

C'est dire, N. T. C. F., qu'en règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter : devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive.

C'est dire encore que votre vote doit être sage, éclairé, honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Evitez donc, N. T. C. F., les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà, nous avons dû vous mettre en garde, le parjure, l'intempérance, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie : ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le

plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur. Et pour que ce jugement soit plus éclairé et plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchaînent votre esprit ; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur rang, leurs rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.

Ce sont là, N. T. C. F., des principes généraux de sagesse et de prudence chrétienne qui s'appliquent à tous les temps et à toutes les élections auxquelles les lois du pays vous permettent de prendre part.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba ; on lui a enlevé ses écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe de droits qui sont garantis par la constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'élire à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en Chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique ; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la cons-

titution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions de notre autorité pour en assurer le succès.

Remarquez bien, N. T. C. F., qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux : l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise. C'est pour cela que Notre Très St-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas præstantissimum*, condamne ceux qui " estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas." Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique *Immortale Dei*) : " Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession ; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice."

C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés ; ils ont compris que, dans un pays de races et de religions différentes comme le nôtre, il est nécessaire, pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de conscience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur esprit de justice et à leur patriotisme pour que, joignant leur influence à celle des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir enfin le

redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice : c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation, à nos frères du Manitoba ; de manière à mettre les catholiques de cette province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire.

Nous comptons pour cela, N. T. C. F., sur votre esprit de foi, sur votre obéissance. Nous avons la ferme confiance que, soumis d'esprit et de cœur aux enseignements de vos premiers pasteurs, vous saurez, s'il le faut, placer au-dessus de vos préférences et de vos opinions personnelles les intérêts d'une cause qui prime toutes les autres, de la cause de la justice, de l'ordre, de l'harmonie dans les différentes classes qui composent la grande famille canadienne.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera la votation.

Fait et signé, à Montréal, le six mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

† EDOUARD-CHS., Arch de Montréal.

† J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

† L.-N., Arch. de Cyrène, admin. de Québec,

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.

† L.-Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

† N.-ZÉPHIRIN, Ev. de Cythère, Vic. Apost. de Pontiac.

† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

† MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.

† JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.

† PAUL, Ev. de Sherbrooke.

† MAX., Ev. de Druzipara, coadjuteur de l'Ev. de Saint-Hyacinthe.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALFRED ARCHAMBEAULT, Chan.,
Chancelier.

66 " L'OUEST CANADIEN "

Par l'abbé George Dugas



l'abbé Dugas est le premier qui, croyons-nous, ait fixé dans les cadres d'une histoire les origines françaises du Nord-Ouest. A ce titre, il mérite certainement les félicitations de tout homme qui aime sincèrement son pays.

La tâche était d'autant plus difficile que les matériaux étaient plus rares et comme perdus dans les différentes bibliothèques du Canada.

Qu'il est beau le dévouement de tous ces découvreurs français ou canadiens ! On se sent en présence de héros chrétiens dans toute la force du mot. Une main invisible semble les guider et vouloir répandre par eux les bienfaits de la civilisation et de la religion. On ne saurait donc trop mettre devant les yeux de notre population leurs travaux et leurs vertus et montrer les intentions qui les animaient. L'âme s'enrichit de nobles sentiments, devient meilleure par la lecture de ce qu'ont fait par exemple les Jacques-Cartier, les Champlain, les Maisonneuve et les LaVerendrye.

Il y a aussi un autre motif qui nous fait apprécier le dernier ouvrage de M. Dugas.

Plus nous reculons dans la nuit des temps, plus l'histoire des peuples se confond avec la fable et le mythe. Il n'en est pas ainsi du Canada. Les Pères Jésuites, dans leurs *Relations*, les historiens Charlevoix, Bibaud, Faillon, Garneau, Ferland et Laverdière nous ont rendu en cette matière des services immenses. Il n'y a presque pas de points obscurs dans notre histoire. Tous les événements depuis le commencement de la colonie jusqu'à nos jours ont été contrôlés et étudiés.

C'est là même l'une des tendances les plus accentuées de nos littérateurs que de chercher à faire de l'histoire. Plusieurs de nos vieilles paroisses n'ont-elles pas trouvé des hommes de lettres qui se sont dévoués à la tâche de retracer et faire revivre les origines des lieux qui les ont vus naître ?

M. l'abbé Dugas a rendu un service réel au peuple du Manitoba en faisant le récit des actions de ses ancêtres, en donnant à celles-ci leur véritable portée historique ; il s'est aussi rendu utile à nous de la

province de Québec, puisque les hommes dont il nous parle, étaient pour la plupart français, nés sur les bords du Saint-Laurent.

* * *

Le Manitoba ! il n'y a peut-être pas de province dans la Puissance du Canada qui ait plus fait parler d'elle en ces dernières années. La question des écoles catholiques, que le cabinet Greenway a supprimées en 1890 malgré les engagements les plus solennels, est encore à l'ordre du jour et attire les regards et les sympathies des catholiques du pays tout entier vers ces frères opprimés de là-bas.

A ce point de vue et pour cette considération, le livre de l'abbé Dugas arrive en son temps et ne saurait nuire à la cause sacrée de la minorité manitobaine.

L'auteur a entrepris, non sans un succès véritable, de nous donner les origines et de poursuivre l'histoire du Manitoba jusqu'en l'année 1822. C'est une période d'un siècle à peu près, puisque M. Pierre Gauthier de Varennes de la Verendrye, le premier, découvrit ces terres en 1731 et en prit possession au nom de Dieu et pour le roi de France. C'est donc un canadien-français qui nous a fait connaître cette contrée fertile ; ce sont des canadiens-français qui ont continué les travaux de M. de la Verendrye ; les premières familles civilisées qui allèrent là planter leur tente furent des familles françaises. Depuis 1812 même, époque où se forma la colonie écossaise, conduite sous la direction de lord Selkirck, jusqu'en 1875, la majorité de la population — nous ne parlons pas des tribus sauvages — fut canadienne-française. Ils ont donc acquis des droits ces colons par plus d'un siècle et demi d'existence.

Il nous semble souverainement ingrat pour une majorité qui a à peine vingt ans d'existence de vouloir leur enlever le caractère national, la langue et des habitudes vieilles comme eux, sacrées comme tout ce qui tient au culte des aïeux.

Et l'on sait laquelle des religions s'implanta la première en ces régions, du protestantisme ou du catholicisme.

Il y a cela de remarquable dans tous ces découvreurs que la France nous donna ou que notre pays enfanta, c'est que tous voulurent se faire accompagner du missionnaire afin de christianiser les sauvages.

M. de la Verendrye n'était pas homme à dévier de cette voie. En allant explorer ces terres inconnues, il avait sans doute en vue la

traite avec les sauvages qui y habitaient ; mais il avait aussi un but plus élevé, c'était d'établir avec eux des relations amicales par le secours de la religion. Il conduisit successivement dans ces excursions lointaines les Pères Messaiger, Auneau et Coquart, tous trois de l'illustre compagnie de Jésus.

Le Père Auneau mourut même assassiné, le 8 juin 1736, par une bande de Sioux, en même temps que le fils aîné de M. de la Verendrye.

Le besoin de religion catholique se fit tellement sentir dans ces plaines que lord Selkirk, tout protestant qu'il était, ne craignit pas d'écrire en 1816 à Mgr Plessis, alors archevêque de Québec, pour avoir des missionnaires ; qu'il dota lui-même l'église de Saint-Boniface en lui donnant une vaste seigneurie.

Et depuis que les missionnaires catholiques y ont établi leur résidence permanente, l'histoire civile du Manitoba se confond avec son histoire religieuse. C'est Mgr Provencher, c'est Mgr Taché surtout qui ont contribué à attirer le courant de l'immigration. Qu'étaient à nos yeux ces vastes plaines avant que ce dernier nous en eut découvert les richesses par ses écrits, sinon des solitudes arides et désertes ?

Dans les moments de révolution et de crise, ce fut encore l'influence du prêtre et de l'évêque catholique que l'on a appelée pour pacifier les esprits et faire respecter les droits de la couronne britannique.

Et c'est l'œuvre de ces grands serviteurs de la patrie que l'on voudrait aujourd'hui anéantir en ce pays en y faisant disparaître notre foi et nos institutions religieuses !

* * *

« L'Ouest Canadien » se divise en deux périodes : la période française, qui s'écoula entre 1731 et 1760, et la période des compagnies de traiteurs, qui est renfermée entre les années 1760 et 1822.

L'auteur, qui fait précéder son récit de quelques notes sur la baie d'Hudson et sur les origines de la fameuse compagnie de la baie d'Hudson, en profite pour nous faire admirer la valeur militaire d'un des plus illustres enfants du Canada, M. le chevalier d'Iberville.

L'espace ne nous permet pas de raconter les brillants faits d'armes de ce nouveau Jean Bart aux forts Moose, Rupert, Sainte-Anne et Bourbon.

Dans la première partie de son livre, M. l'abbé Dugas nous parle

longuement de son héros de prédilection, M. Pierre Gauthier de Varennes de la Verendrye, des voyages et des découvertes de ce dernier dans les pays d'en-haut, de ses déboires de la part d'esprits envieux et jaloux, des persécutions et procès injustes qu'on lui intenta, des différents forts qu'il construisit par lui-même ou qu'il fit construire par ses fils et son neveu M. de la Jemmeraie, tels que par exemple les forts Saint-Pierre au lac la Pluie (1731), Saint-Charles au lac des Bois (1732), Maurepas au bas de la rivière de ce nom (1734), du fort de la Reine sur la rivière Assiniboine (1735), enfin du fort Paskojac (1743) pour bénéficier du commerce des indiens de la Saskatchewan.

C'est M. de la Verendrye qui a découvert la rivière Rouge, et le Missouri dans son excursion chez les Mandanes ; ce sont les fils de M. de la Verendrye qui les premiers pénétrèrent jusqu'aux montagnes Rocheuses et acquirent la connaissance de l'existence de l'autre côté de cette chaîne d'un « grand lac dont on ne pouvait boire l'eau. »

Après la mort de M. de la Verendrye qui arr va en 1749, jusqu'en 1760, l'histoire du Nord-Ouest offre moins d'intérêt. L'esprit des découvertes et de la civilisation n'a soufflé ni chez M. de Saint-Pierre, ni chez M. le Marquis de la Corne, ses successeurs.

On se contente de faire la traite au profit des Bigot et de tous ces mauvais génies dont le joug pesait alors si lourdement sur le peuple canadien.

* * *

La période des compagnies de traites n'est guère plus profitable à la civilisation des sauvages et au développement de la colonie. Il y a bien ça et là de grandes et nobles figures. C'est Sir Alexandre McKensie qui se rendit au nord jusqu'à l'océan glacial et à l'ouest jusqu'à l'océan pacifique et dont l'esprit de droiture et de justice s'accoutumait mal avec les iniquités de la compagnie du Nord-Ouest ; c'est surtout Lord Selkirk dont le dévouement envers ses infortunés compatriotes de la rivière Rouge fut grand et sincère, et qui a servi d'instrument à la divine providence pour conduire au Nord-Ouest les missionnaires et y fonder des missions catholiques.

Malheureusement les hommes de cette trempe ont été rares dans cette période de trouble, de séditions et de crimes. Ce sont quelques rayons lumineux par un temps obscur et ténébreux. On sent que le souffle bienfaisant de la religion n'est plus là pour vivifier et purifier. Le commerce, là où n'existent plus les lois de la morale et de l'équité,

ne peut être autre chose qu'un entrepot de dégradation et d'asservissement.

M. Dugas n'est pas tendre pour les différentes compagnies de traiteurs qui là-bas se firent mutuellement une guerre acharnée afin d'accaparer le commerce des pelleteries. Et vraiment les faits qu'il rapporte, les documents qu'il cite sont bien de nature à lui donner mille fois raison.

C'est la compagnie du Nord-Ouest, dont l'influence fut prépondérante de 1787 à 1822, qui attire le plus son indignation.

« La compagnie du Nord-Ouest, écrit-il à la page 187, au mépris de tout sentiment d'humanité et d'honneur, aveuglée par l'ambition de faire fortune, a spéculé sur l'âme et le corps des sauvages tout comme les traiteurs d'esclaves spéculent sur les malheureux nègres d'Afrique. Par son système de commerce, elle a travaillé sciemment et volontairement à l'abrutissement des peuples sauvages de l'Ouest en leur procurant à flot les boissons éniivrantes et en leur inoculant le germe de tous les vices. »

La première chose que l'on demanda à Mgr Provencher, quand il monta en 1818 à la rivière Rouge pour évangéliser les sauvages, ce fut du rhum. « Et ils étaient bien étonnés, écrivait-il à Mgr Plessis, quand on leur répondait que nous n'en avions pas ? »

« Il n'est guère possible, continue notre historien, de se faire une idée de tout le mal qu'elle (la compagnie du Nord-Ouest) fit commettre dans le Nord-Ouest. Les vieux voyageurs ont conservé longtemps le souvenir des scènes infernales qui eurent lieu dans les forts, quand les sauvages s'y trouvaient en nombre, et que le rhum coulait à flot. C'était alors des batailles, des meurtres, des harlements de bêtes fauves. Souvent dans ces orgies sauvages, les commis et les gardiens des postes couraient de grands risques pour leur vie et parvenaient à grande peine à se sauver. N'importe, pour avoir des pelleteries, ils étaient prêts à donner le lendemain le spectacle des mêmes scènes de carnage. Jamais tous les succès que la compagnie a obtenus ne pourront atténuer de tels crimes. »

Et les nôtres que cette même compagnie venait engager chaque année et qu'elle enlevait à nos campagnes, qui regrettaient tant le *lard et la soupe de chez nous* et que pour cela on baptisait du nom de *manqueurs de lard*, elle parvenait bien vite à en faire des libertins, des ivrognes et des blasphémateurs.

Le témoignage du comte Adriani, voyageant en Amérique et

1791, et qui visita le Grand Portage en est une preuve irrécusable. Il dit dans son journal « Les employés de la compagnie sont généralement libertins, ivrognes, dépensiers, et la compagnie n'en veut que de cette espèce. Telle est la spéculation sur leurs vices, que tout employé qui témoigne dans ses dispositions économie et sobriété, est chargé des travaux les plus fatiguants, jusqu'à ce que par une suite de mauvais traitements, on ait pu le convertir à l'ivrognerie et à l'amour des femmes qui font vendre le rhum, les couvertures et les ornements.

« Aussi, c'est l'abbé Dugas que nous citons, loin d'amasser quelque argent et de rendre leur condition meilleure, ces voyageurs du Nord n'économisaient jamais un sou pour mettre leur vieux jours à l'abri de la misère et presque tous finirent dans la mendicité. Ceux d'entre eux qui avaient une famille au Canada, la laissaient généralement languir dans la pauvreté. Si par hasard, ils revenaient au pays, c'était ordinairement pour y trainer une existence misérable. Le genre de vie qu'ils avaient contracté dans les voyages, les avait rendus impropres à tout travail assidu dans la campagne et même à l'exercice de n'importe quel métier. »

« Des centaines et des centaines des nôtres, ajoute-t-il encore, ont laissé leurs cadavres dans ces déserts sauvages. Les uns sont mort de faim et de fatigue, égarés dans leurs interminables courses ; les autres ont péri de froid ou bien ont été massacrés par les sauvages. Quelquefois, ils ont perdu la vie en obéissant à des ordres barbares de leurs chefs qui leur commandaient comme à des esclaves. »

Avant de disparaître ou plutôt de se fusionner avec la compagnie de la baie d'Hudson, la compagnie du Nord-Ouest tint à se signaler par un acte de brigandage dont l'histoire générale même offre peu d'exemples ; nous voulons parler du massacre qui eut lieu à la Grenouillère, le 13 juin 1816, et dans lequel M. Semple et vingt-un compagnons, pour sauver la colonie de Lord Selkirk et les autres colons, perdirent la vie d'une manière si contraire aux lois de l'humanité et au droit des gens.

* * *

Ces années de lutte et d'escarmouche avaient développé chez un grand nombre l'amour du combat et de la *bataille*.

Les *batailleurs* étaient les héros du jour. Les dimanches, on se réunissait souvent dans les forts pour assister à un assaut de coups de poing.

Par de tels procédés, les forces musculaires de quelques-uns devinrent vraiment étonnantes. Le nom d'un certain José Paul, originaire de Sorel, fut longtemps célèbre dans les pays du Nord par ses tours de force extraordinaires.

« Un jour, lisons-nous dans une note de « L'Ouest Canadien », dans un magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson, un commis voulut essayer les forces de José. Dans un coin du magasin, il avait entassé des barils de sucre, parmi lesquels il en avait glissé un rempli de plomb. Comme José était à converser avec ses amis, le commis, ayant l'air de lui demander un service, le pria de lui mettre sur le comptoir les barils qu'il lui désigna. Un baril de cent livres ne pesait pas aux bras de José ; il se mit à les passer lestement. Tout à coup, il s'aperçut du tour qu'on a voulu lui jouer ; il vient de saisir le baril de plomb. Alors comme Samson arrachant les portes de Gaza, il fait un effort suprême et levant cet énorme poids dans ses bras, il le rabat de toutes ses forces sur le comptoir. Le commis ne riait plus ; les planches furent brisées en morceaux, le plancher enfoncé et le baril roula au fond de la cave. « Tiens, dit José, va ramasser ton plomb, mon petit. »

L'HISTOIRE D'UNE SERVANTE



A fille de pauvres paysans entraît un jour, comme petite servante, dans la maison d'un seigneur de Lucques. L'enfant avait nom Zite : elle atteignait à peine sa douzième année ; mais déjà la grâce de Dieu, l'éducation reçue dans la cabane de son père, les exemples de la famille et le souvenir d'un oncle mort en odeur de sainteté avaient fait d'elle une âme d'élite. Confondue et ignorée dans la tourbe des gens de service du seigneur Fatinelli, elle ne songeait qu'à remplir son devoir ; acceptant toutes les besognes, bravant les fatigues, aidant ses compagnes, témoignant à ses maîtres une soumission absolue, recevant, à genoux et sans mot dire, les reproches immérités que les fautes d'autrui lui attiraient. Il semble pourtant que Zite eut à faire à de bons maîtres, qui reconnurent plus tard le rare mérite de cette villageoise, lui donnèrent leur estime et, avec le temps, éprouvèrent pour elle une sorte de religieuse vénération. Elle vécut cinquante ans dans leur maison.

Zite ne quittait ses cuisines que pour aller dans une église contiguë à la demeure de Fatinelli. Chaque matin, dès la première heure, elle entendait la messe, communiait et, par d'ar-

dentes prières, se préparait aux labeurs et aux épreuves de la journée. Le travail, du reste, n'interrompait point ses oraisons: tandis que ses mains pétrissaient la farine, chauffaient les fourneaux, disposaient les tables, elle poursuivait ses dévotions, présentait ses hommages à la Vierge, invoquait ses saints favoris: Jean, le disciple bien-aimé, et Madeleine, la pénitente. Ce fut dans de telles conditions qu'elle fit à Dieu le vœu de sa virginité et que, pour rester fidèle à ce vœu, elle ajouta à la prière et au travail le jeûne et la mortification.

La domesticité a ses dangers et Zite, en contact perpétuel avec des valets, connut la jalousie, les méchancetés, les railleries, les faux rapports, l'espionnage et les tentations. Sans défense, l'enfant devint le souffre-douleurs de la maison: mais résignée et courageuse, elle souffrit en silence, elle but sans plainte le calice d'amertumes et elle veilla. Un jour qu'un serviteur plus libertin que les autres se permettait contre elle de criminelles libertés, la jeune fille se leva terrible et, longtemps, l'impudent porta sur le visage le souvenir sanglant de sa faute et de sa défaite.

Aux maîtres que l'obéissance lui imposait, Zite, dans son besoin de dévouement, en ajouta d'autres. Ce furent les pauvres dont elle, la pauvre, devint l'amie, la mère et la providence. A ces pauvres elle donnait ses gages, elle réservait sa part de nourriture, elle laissait jusqu'à son lit. Les enfants des pauvres étaient les siens, et c'était un bonheur pour elle de présenter, à titre de marraine, les nouveau-nés de ses protégés au baptême. Parfois, lorsque ses mains étaient vides, il lui arrivait de s'oublier et de distribuer aux nécessiteux les provisions de la maison; on s'empressait de la dénoncer à Fatinelli; mais ou le maître indulgent pardonnait ou, par un miracle du ciel remplissait à temps les coffres, vidés par la charité.

Par une froide nuit de Noël, Zite se rendait à l'église. Elle ne portait qu'un léger vêtement. Fatinelli la rencontre et, pris de pitié, il lui confie un manteau de laine avec une vive recommandation de ne le donner à personne. Le conseil n'était pas superflu. Sur les marches de l'église, Zite trouve un pauvre qui grelottait sous ses haillons et jetait un regard d'envie sur le chaud manteau dont elle était enveloppée. Malgré les recommandations de son maître, Zite ne tient pas devant ce dénuement: elle quitte son habit et l'offre au mendiant. Mon frère, lui dit-elle de sa douce voix, couvrez-vous de cette pelisse et ne vous éloignez pas d'ici; à ma sortie vous me la rendrez et je vous mènerai vous réchauffer à la maison. Mais l'office terminé, la pieuse fille ne retrouve nulle part son protégé. Surprise, un peu honteuse, assurée en elle-même de l'honnêteté du pauvre et confiante en Dieu elle revient seule à la maison où Fatinelli l'accable de durs reproches. Sans s'excuser, la pauvre raconte ce qui s'est passé, plaide la probité du men-

diant et promet à son maître que le manteau lui sera rendu. Fatinnelli n'y comptait guère lorsque, dans la journée, un pauvre se présente, le manteau sur le bras, et remercie Zite de sa charité. Fatinnelli accourt pour voir le pauvre qui disparut aussitôt. La porte de l'église où Zite l'avait rencontré fut appelée depuis « la porte de l'Ange. »

Notre sainte s'intéressait à toutes les détresses. Les condamnés à mort excitaient encore sa compassion. Pour ceux-là, elle ne pouvait que prier : dès qu'elle entendait le son de certaines cloche annonçant au public la condamnation et, plus tard, l'heure de l'exécution d'un accusé, elle multipliait, avec une vraie prodigalité, les oraisons, les jeûnes et les austérités, demandant à Dieu pour le criminel la grâce du repentir. Ce zèle de sainte Zite pour les condamnés ne fut point oublié : plus tard, elle eut ses dévots dans le monde de la Justice ; l'épisode du pendu de Capoue en reste une curieuse preuve.

La sainteté de la bonne fille, les miracles par lesquels le Ciel se plut à la glorifier la rendirent célèbre dans toute la contrée. Ses maîtres, pleins de vénération pour une servante dont la présence était la bénédiction et l'honneur de leur maison, la dispensèrent de tout travail domestique. Zite ne voulut pas comprendre, elle continua de les servir librement, et, plus que jamais, voua ses loisirs, ses ressources et ses forces aux pauvres de Jésus-Christ.

Le jour de l'apothéose approchait. Le 27 avril 1272, épuisée par les labours et les privations, Zite s'éteignait doucement sous le toit de Fatinnelli. A l'heure de sa mort, une étoile brillante parut, en plein jour, au-dessus de la ville ; dans les rues les voix des enfants retentissaient : « Allons à l'église, car Zite, la sainte, est morte, » et autour de la caisse de bois où reposait son corps, un peuple tout entier se précipita. Le Ciel voulut s'associer aux acclamations de la terre et, comme dans ces soirs des temps évangéliques, les miracles affluèrent. La ville de Lucques fut reconnaissante, et, de la servante du seigneur Fatinnelli, elle fit sa patronne.

Il n'est que notre église pour glorifier ainsi la vertu dans la pauvreté. Une bergère est la patronne de Paris, un laboureur est le patron de Madrid, Lucques s'honore du nom d'une servante.

Deux autres saintes filles, contemporaines de Zite, glorifièrent ailleurs les livrées de la domesticité : à Castel Florentin, la B. Verdiane la recluse ; à Louvain, Marguerite la Fièvre qui fut assassinée avec ses maîtres qu'elle défendait contre des voleurs. L'histoire de ces trois servantes fournirait un gracieux commentaire des devoirs des serviteurs envers leurs maîtres. Et nos philosophes curieux des questions ouvrières y trouveraient de grandes leçons et, ce qui vaut mieux, de beaux modèles. — D. G.

THE CHANTELOUP Manufacturing Co.

Successesseurs de E. Chanteloup

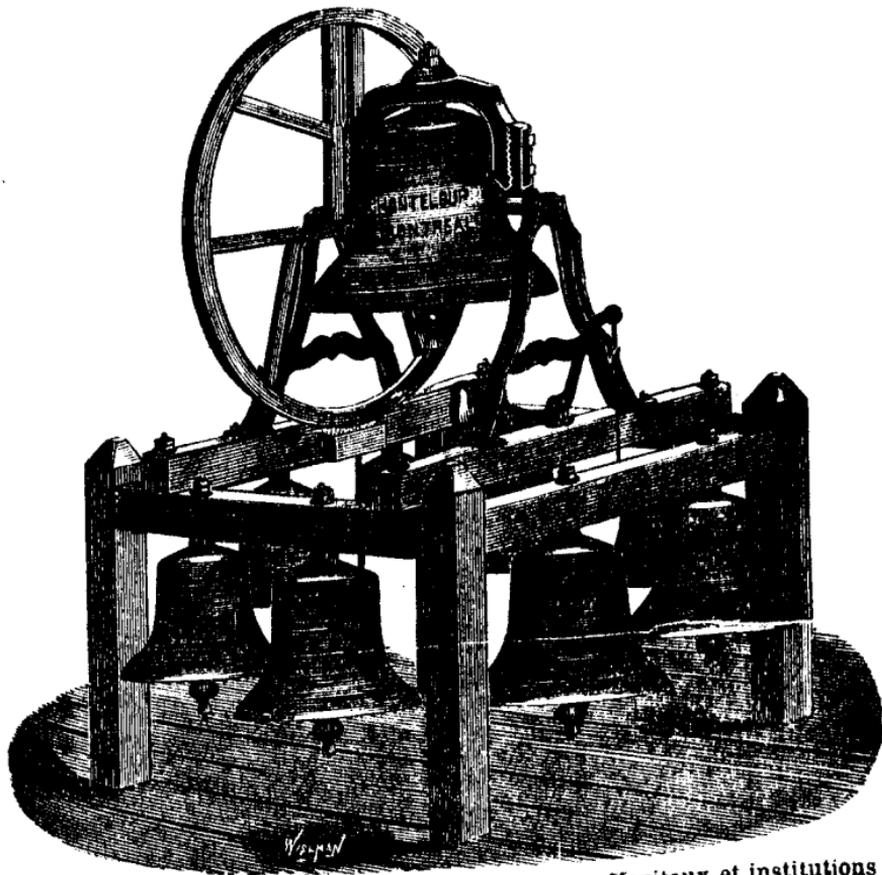
Manufacturiers de CLOCHES

Pour Eglises, Couvents, Ecoles, Universités, Collèges, Hôtel-de-Ville, Alarmes pour le Feu, Cadrans dans les tours, Manufactures, etc.

Suspendues avec les meilleurs jougs à équilibre. Chaque Cloche est garantie.

Les cloches que nous manufacturons sont du plus pur alliage et ne sont pas surpassées pour l'ampleur et la richesse de son, la forme et les propriétés acoustiques.

Plusieurs centaines en usage dans tout le pays



Aussi : LITS EN FER pour Couvents, Collèges Hopitaux et institutions religieuses.

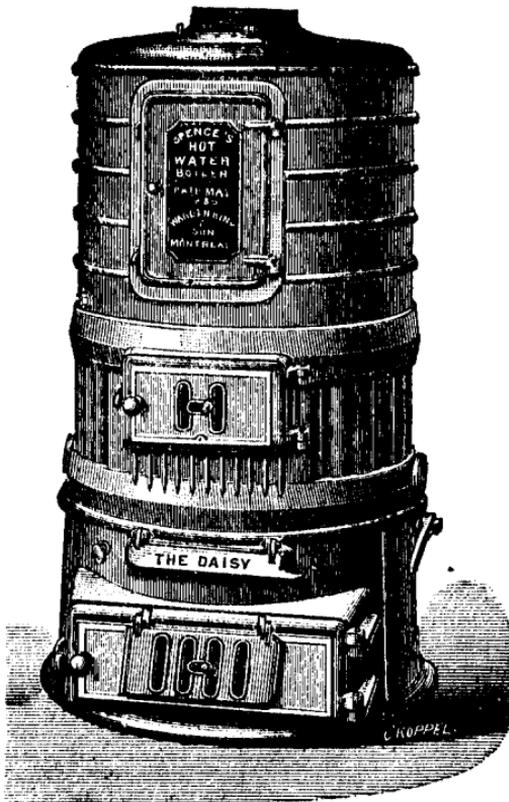
OUVRAGE EN FER, cuivre, etc., exécuté soigneusement et à bonnes conditions.

FOURNAISES, appareils de chauffages, etc.

CONDITIONS SPECIALES pour le clergé et les communautés religieuses.

587 A 593 RUE ORAIG, MONTREAL

FOURNAISES A EAU CHAUDE



“Daisy”

— DE —

12 GROSSEURS

DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes
sortes.

ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).

**MM. WARDEN KING & SON,
MONTREAL.**

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY”; aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient l'esoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,

Supérieure provinciale.

Demandez nos catalogues.

WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

WM. RODDEN & CIE

SUCCESEURS DE DAY & DEBLOIS

OUVRAGES en FER et D'ARCHITECTURE en GENERAL

110 a 120 Rue Anne

Colonnes, Pilastres, Grillages,
Balustres d'Escaliers, Etc.

Estimations fournies sur demande.

FOURNAISES A EAU CHAUDE,

ACCESSOIRES A VAPEUR EN FONTE,

BAINS, EVIERS, PATRONS ET MOULAGES.

Confections sous le plus court delai.

TELEPHONE 123.



MAURICE PERRAULT

ARCHITECTE

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Cierges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " à 6 " "
" 8.30 " à 9.30 " "

MONTREAL

VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mears & Stainbank

Etablis en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES, ANG.)

Meneely & Cie

Etablis en 1826

WEST TROY, N.

HUGH RUSSELL
AGENT

185 rue ST-JACQUES
Temple Building, MONTREAL

Pharmacie



Laviolette & Nelson

1605 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr
Nelaton.

Prescription pour le Rhume du Dr Nelson

PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Epinette et au Baume de Tolu.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal
Médaille à l'Exposition de Chicago, (1898)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS
ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis
1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de
N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ;
celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E.,
St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La ca-
thédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle
du couvent du Saull-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri,

Montréal.

JOS HUSEBEAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Possesseur d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

PHOENIX DE LONDRES

CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1782.

Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis
l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU.

G. A. RAYMOND & CIE,

} Agents de la Section Française.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE
Actif \$30.000.00

Wm. TATLEY, agent général

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal : Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGOISE

ENTREPRENEUR

BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE:

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, ÉPICIER EN GROS
No 79 a 78, rue St-Pierre, - Montréal.

F. LEFEBVRE

TELEPHONE 3040

F. E. DUQUET

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une spécialité

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

E. D. COLLERET, Ferronneries Coffres-Forts

PEINTURES, HUILES. ETC.

522½ — RUE CRAIG — 522½

Téléphone Bell 1638.

MONTREAL

PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE

Pepiniere, Fromage Port-du-Salut, Beurre 1er Choix.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 1o A la Trappe de N.-D. du Lac, P. Q.

2o Pour vins et fromages : à M. Brisset, rue Gosford.

3o Pour beurre : à MM. Lévêque et Pichette, 2062
rue Ste-Catherine.



A. MONGEAU

.. Horloger ..

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

" AU BON MARCHE "

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,
Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

N. SIMONEAU ELECTRICIEN
— PRATIQUE

Bureau : 1990 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques,
réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en
main. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

Référence Archevêché de Montréal.

TELEPHONE BELL 1275

REDUCTION IMMENSE

Sur les **PRIX** de nos **FOURRURES**

Nous avons résolu de faire de grandes réductions dans nos prix afin de déminuer notre énorme **Stock de Fourrures**. Les messieurs du Clergé trouveront un grand avantage à faire leurs achats à notre magasin. Outre nos bas prix, notre assortiment de **Capots de Mouton de Perse, de Chat sauvage, Bockara, Oppussum noir**, en drap doublé et garnis en fourrures etc., etc, est très complet, ainsi que **Casques** en fourrures de toutes sortes, et dans toutes les formes.

Aussi un assortiment magnifique de **Robes de voitures** en Musk-ox, Chèvre noire, grise et brune, etc., etc.

CHS DSEJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

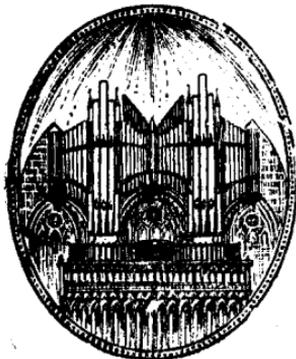
Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1878.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.



Orgues a Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.

RÉFÉRENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N. D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, Sacré-Coeur d'Ottawa, St. Anthony's, Montréal, Etc.
Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.